

RECTIFICATIFS**Rectificatif à la décision du Comité mixte de l'EEE n° 103/2012 du 15 juin 2012 modifiant l'annexe I (Questions vétérinaires et phytosanitaires) de l'accord EEE**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 270 du 4 octobre 2012)

Page 2, à l'article 1^{er}, point 2, nouveau point 149, l'expression «complétant le règlement (CE) n° 998/2003 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les mesures sanitaires préventives nécessaires à la lutte contre l'infestation des chiens par *Echinococcus multilocularis*» est ajoutée après l'expression «règlement délégué (UE) n° 1152/2011 de la Commission du 14 juillet 2011».
